

GÉORISQUES

Rapport de risques

📍 Commune recherchée :

29100 Douarnenez

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

7 Risques naturels identifiés :

	INONDATION	 sur ma commune : EXISTANT
	REMONTÉE DE NAPPE	 sur ma commune : EXISTANT
	RISQUES CÔTIERS (SUBMERSION MARINE, TSUNAMI)	 sur ma commune : EXISTANT
	SÉISME	 sur ma commune : FAIBLE
	MOUVEMENTS DE TERRAIN	 sur ma commune : EXISTANT
	RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES	 sur ma commune : FAIBLE
	RADON	 sur ma commune : IMPORTANT

3 Risques technologiques identifiés :

	INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)	 sur ma commune : CONCERNÉ
	CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	 sur ma commune : CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

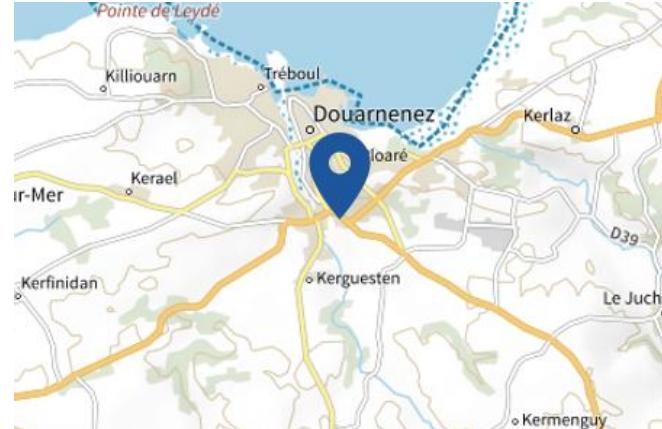
 sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Douarnenez

Risque sur la commune EXISTANT

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



DDRM : DDRM29

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Inondation

7 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

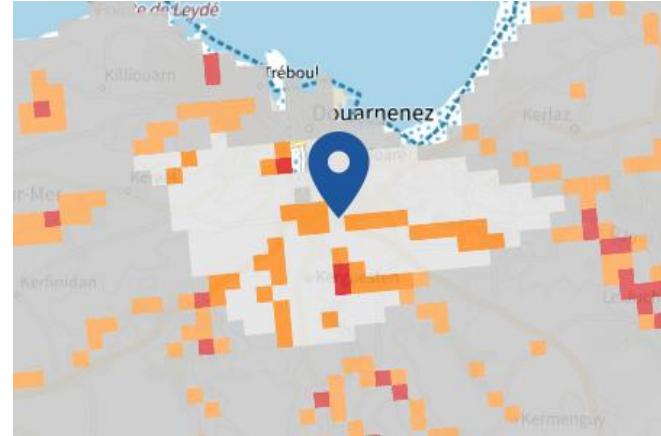
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE1322057A	Inondations et/ou Coulées de Boue	20/07/2013	13/09/2013
IOCE1004221A	Inondations et/ou Coulées de Boue	07/10/2009	14/02/2010
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999
INTE9500070A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/01/1995	08/02/1995
MDIE900017A	Inondations et/ou Coulées de Boue	22/05/1990	15/12/1990
INTE9000354A	Inondations et/ou Coulées de Boue	20/05/1990	16/09/1990
NOR19821130	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	02/12/1982

Risque de remontées de nappe sur Douarnenez

Risque sur la commune EXISTANT

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : MOYENNE

Risques côtiers sur Douarnenez

Risque sur la commune EXISTANT

Les risques littoraux sont causés par plusieurs types de phénomènes.

- La submersion marine : c'est une inondation temporaire des zones côtières par la mer dans des conditions météorologiques et de marée défavorables (augmentation du niveau moyen de la mer pendant une dépression, déferlement de fortes vagues).
- Les tsunamis : ce sont des vagues de grande hauteur, provoquées par des séismes ou des séismes sous-marins. Les vagues peuvent atteindre plusieurs mètres de hauteur sur certains territoires d'outre-mer.
- Le changement climatique a pour conséquence une augmentation du niveau moyen de la mer, ce qui aggrave aussi les risques littoraux.



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



DDRM : DDRM29

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Inondation
Par submersion marine

2 événements liés aux risques côtiers classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

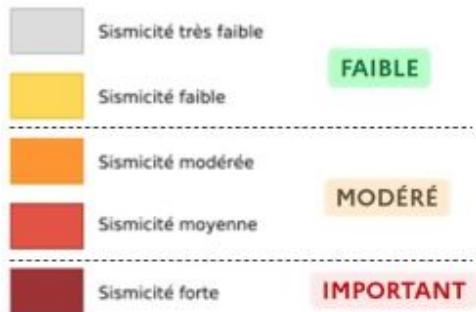
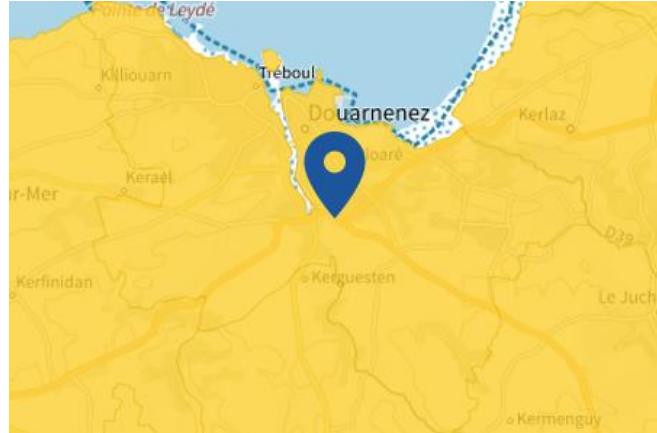
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE1408427A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	01/02/2014	26/04/2014
IOCE0811912A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	10/03/2008	22/05/2008

Risque de séisme sur Douarnenez

Risque sur la commune FAIBLE

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



DDRM : DDRM29

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Séisme



SÉISME : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque sismique est de 2/5.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Douarnenez

Risque sur la commune

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

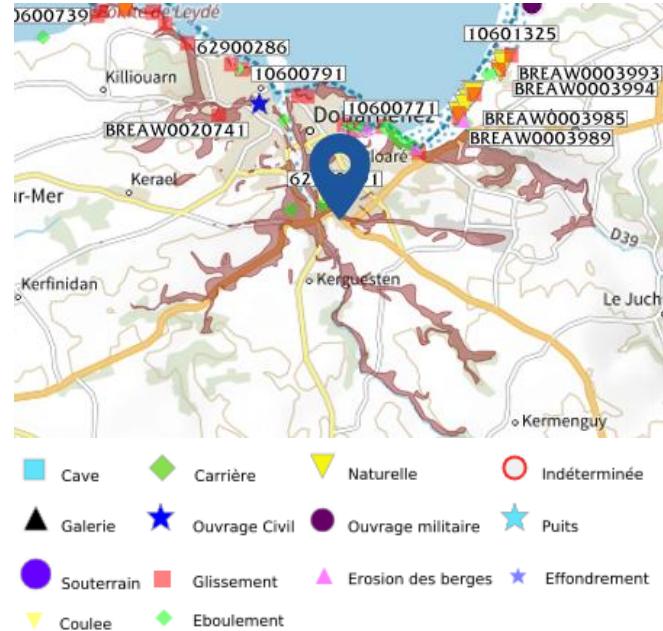
Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu

Secousses, déplacements de terrain résultant en volume important et très rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

Les types de risques mouvements de terrain à ma commune:

- Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines) : Cavités souterraines formées naturellement, générant des vides dont les toits sont susceptibles de rompre subitement



Informations détaillées :

PPRN : PPRmt Douarnenez

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé PPRmt Douarnenez a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 28/12/2001

Date d'approbation : 20/07/2011

Le PPR couvre les aléas suivant :

Mouvement de terrain

Glissement de terrain

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

DDRM : DDRM29

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Mouvement de terrain

Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)

2 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR **Libellé** **Début le** **Sur le journal officiel du**

Risque de mouvements de terrain sur Douarnenez

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2525618A	Mouvement de Terrain	08/01/2025	25/09/2025
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

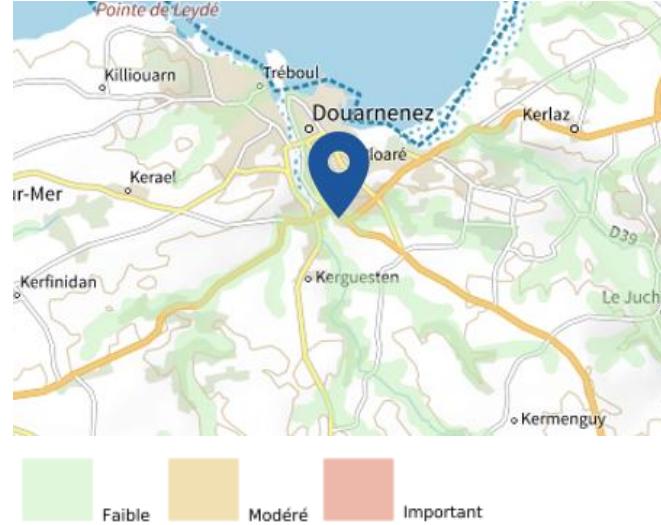
Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 2.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Douarnenez

Risque sur la commune FAIBLE

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



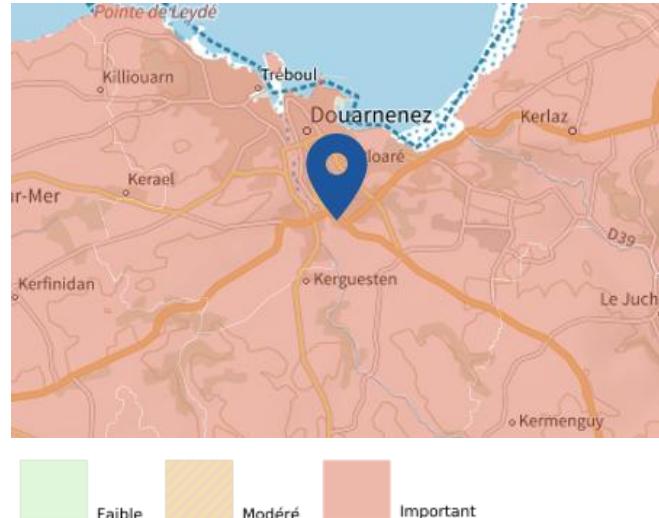
RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de 1/3.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

Risque radon sur Douarnenez

Risque sur la commune IMPORTANT

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon élevé : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **3/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Douarnenez

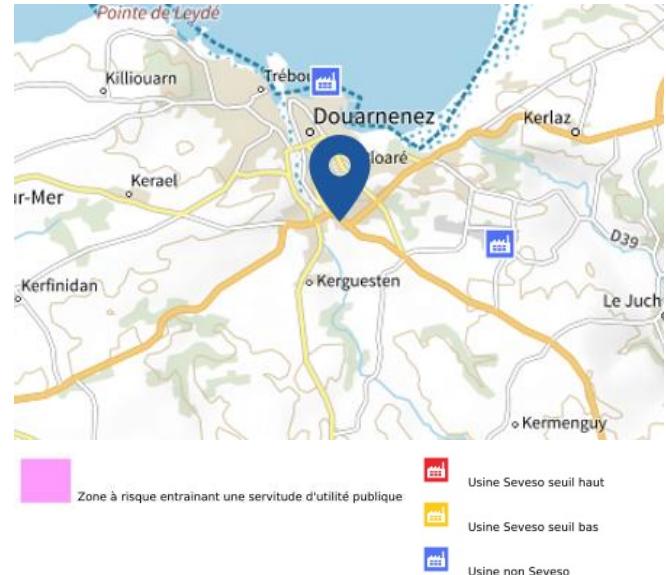
Risque sur la commune CONCERNÉ

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Informations détaillées :



DDRM : DDRM29

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

- Risque industriel
- Effet thermique
- Effet de surpression

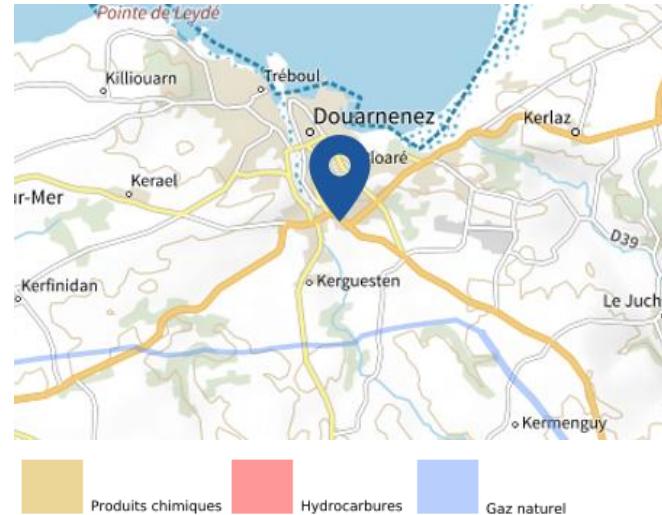
2 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
FRANPAC	Non Seveso
MAKFROID 2	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Douarnenez

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

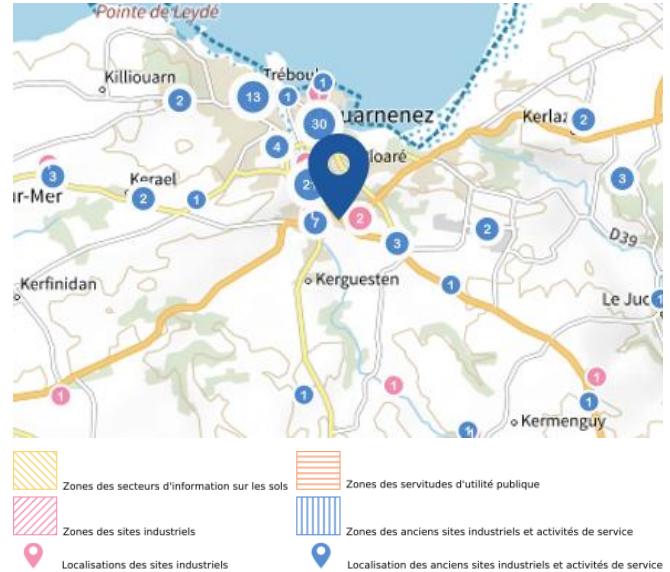
Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



Risque de pollution des sols sur Douarnenez

Risque sur la commune CONCERNÉ

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 3.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 4.

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

65 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
10600740	Glissement	
10600741	Erosion de berges	
10600742	Chute de blocs / Eboulement	
10600743	Erosion de berges	
10600744	Chute de blocs / Eboulement	
10600745	Chute de blocs / Eboulement	
10600746	Glissement	
10600747	Chute de blocs / Eboulement	
10600748	Erosion de berges	
10600749	Chute de blocs / Eboulement	
10600750	Chute de blocs / Eboulement	
10600751	Glissement	
10600752	Chute de blocs / Eboulement	
10600753	Chute de blocs / Eboulement	
10600754	Chute de blocs / Eboulement	
10600755	Chute de blocs / Eboulement	
10600756	Chute de blocs / Eboulement	
10600757	Erosion de berges	
10600758	Chute de blocs / Eboulement	
10600759	Chute de blocs / Eboulement	
10600760	Chute de blocs / Eboulement	
10600761	Chute de blocs / Eboulement	
10600762	Chute de blocs / Eboulement	
10600763	Erosion de berges	
10600764	Erosion de berges	
10600765	Erosion de berges	
10600766	Glissement	
10600767	Chute de blocs / Eboulement	
10600768	Chute de blocs / Eboulement	
10600769	Chute de blocs / Eboulement	
10600770	Chute de blocs / Eboulement	
10600771	Chute de blocs / Eboulement	
10600772	Chute de blocs / Eboulement	
10600773	Erosion de berges	
10600774	Chute de blocs / Eboulement	
10600775	Chute de blocs / Eboulement	
10600776	Chute de blocs / Eboulement	
10600777	Chute de blocs / Eboulement	
10600778	Chute de blocs / Eboulement	

Rapport de risques

Identifiant	Type	Lieu
10600779	Chute de blocs / Eboulement	
10600780	Chute de blocs / Eboulement	
10600781	Erosion de berges	
10600789	Glissement	
10600790	Glissement	
10600791	Glissement	
10601312	Glissement	
10601313	Glissement	
10601314	Glissement	
10601315	Glissement	
10601316	Glissement	
10601317	Glissement	
10601333	Glissement	
62900280	Chute de blocs / Eboulement	Zone industrielle de Pouldavid
62900281	Chute de blocs / Eboulement	Plage du Rys
62900282	Chute de blocs / Eboulement	Plomarc'h
62900283	Chute de blocs / Eboulement	Rue des Plomarc'h
62900284	Chute de blocs / Eboulement	Port Rhu - le Treiz
62900285	Glissement	Impasse Lapérouse
62900286	Glissement	Plage de Saint Jean
62900287	Chute de blocs / Eboulement	Plage de Saint Jean
62900288	Glissement	Téboul
62900289	Glissement	Tréboul
62900290	Chute de blocs / Eboulement	Rue Gabriel Le Cygne
62900291	Glissement	Passage piéton P. Paulet
62900309	Chute de blocs / Eboulement	Plage du Ry

Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

2 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
BREAW0002179	naturelle	Douarnenez_2
BREAW0020741	ouvrage civil	Douarnenez_3 TREBOUL

Annexe 3 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

7 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000912801	Agence d'exploitation d'EDF / GDF	Clôturée
SSP001041001	YSBLUE (ex SOBAD)	En cours
SSP001109901	VALCOR	Clôturée
SSP000175601	Ancienne décharge de Pouldavid	Clôturée
SSP000115001	Ancienne décharge de Lesperbé	Clôturée
SSP000184201	Ancien dépôt de mâchefer	Clôturée
SSP000184901	Ancienne usine à gaz	Clôturée

Annexe 4 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

97 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3811319	Dépôt de déchets	Indéterminé	
SSP3810766		En arrêt	
SSP3810725		En arrêt	
SSP3810724		En arrêt	
SSP3810646		En arrêt	
SSP3810387		En arrêt	
SSP3810341		En arrêt	
SSP3810301		En arrêt	
SSP3810299		En arrêt	
SSP3809863		En arrêt	
SSP3809862		En arrêt	
SSP3809861		En arrêt	
SSP3809860		En arrêt	
SSP3809859		En arrêt	
SSP3809858		En arrêt	
SSP3809857		En arrêt	
SSP3809856		En arrêt	
SSP3809855		En arrêt	
SSP3809854		En arrêt	
SSP3809853		En arrêt	
SSP3809852		En arrêt	
SSP3809851		En arrêt	
SSP3809850		En arrêt	
SSP3809849		En arrêt	
SSP3809848		En arrêt	
SSP3809847		En arrêt	
SSP3809846		Indéterminé	
SSP3809845		En arrêt	
SSP3809844		En arrêt	
SSP3809843		En arrêt	
SSP3809842		En arrêt	
SSP3809841		En arrêt	
SSP3809840		En arrêt	
SSP3809839		Indéterminé	
SSP3809838		Indéterminé	
SSP3809837		En arrêt	
SSP3809836		En arrêt	
SSP3809835		Indéterminé	

Rapport de risques

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3809834		En arrêt	
SSP3809833		En arrêt	
SSP3809832		Indéterminé	
SSP3809831		En arrêt	
SSP3809830		En arrêt	
SSP3809765		En arrêt	
SSP3809764		Indéterminé	
SSP3809714		Indéterminé	
SSP3809632		En arrêt	
SSP3809580		En arrêt	
SSP3809556		En arrêt	
SSP3809494		En arrêt	
SSP3809463		En arrêt	
SSP3809441		En arrêt	
SSP3809337		Indéterminé	
SSP3809336		En arrêt	
SSP3809163		En arrêt	
SSP3809073		En arrêt	
SSP3809018		En arrêt	
SSP3808928		En arrêt	
SSP3808833		En arrêt	
SSP3808832		En arrêt	
SSP3808821		Indéterminé	
SSP3808817		Indéterminé	
SSP3808740		Indéterminé	
SSP3808720		En arrêt	
SSP3808683		En arrêt	
SSP3808676		En arrêt	
SSP3808610	Garage central	En arrêt	
SSP3808589		En arrêt	
SSP3808577		En arrêt	
SSP3808514		En arrêt	
SSP3808470		En arrêt	
SSP3808193		En arrêt	
SSP3808129		Indéterminé	
SSP3808031		En arrêt	
SSP3807966		En arrêt	
SSP3807941		En arrêt	
SSP3807838		En arrêt	
SSP3807837		En arrêt	
SSP3807702		En arrêt	
SSP3807701		En arrêt	
SSP3807700		Indéterminé	
SSP3807605		En arrêt	
SSP3807604		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3807601		En arrêt	
SSP3807598		En arrêt	
SSP3807597		En arrêt	
SSP3807594		En arrêt	
SSP3807593		En arrêt	
SSP3807589		En arrêt	
SSP3807587		En arrêt	
SSP3807585		En arrêt	
SSP3807581	Ancienne usine à gaz	En arrêt	
SSP490944	NICOT FRIGORIFIQUES	En arrêt	
SSP490827	NICOT FRIGORIFIQUES	En arrêt	
SSP480568	FRANPAC	En arrêt	
SSP476092	AUTO OCEAN-BOURHIS (illégal rub	En arrêt	
SSP467630	EOLANE DOUARNENEZ (ex-Lagassé)	En activité	



QUE FAIRE EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la mairie sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre kit d'urgence **72 heures** avec les objets et articles essentiels

- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de protection à installer : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une zone refuge à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation
OU IDENTIFIEZ un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues

- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC** de vulnérabilité de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÈTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ELOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF** : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

QUE FAIRE EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

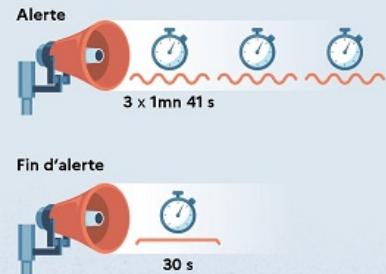
ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir

- IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE pour le reconnaître en cas d'événement

- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h et munissez-vous de gros scotch



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- METTEZ-VOUS À L'ABRI dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS, arrêtez la ventilation et la climatisation
- SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours

- ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES afin de vous protéger des éclats de verre éventuels

- EN CAS DE GÈNE RESPIRATOIRE respirez à travers un linge humide



Jusqu'à la fin de l'alerte



- RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



- ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



- RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



- NE FUMEZ PAS, évitez toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr